

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate
Le 21 octobre 2005

L'honorable Claudette Tardif propose au Sénat d'étudier les déménagements des sièges sociaux et la langue de travail

OTTAWA, le 21 octobre 2005 – L'honorable Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta, a déposé hier une motion au Sénat proposant que le Comité sénatorial permanent des langues officielles étudie la question des réinstallations de sièges sociaux d'institutions fédérales dans des régions unilingues et l'effet sur la capacité des employés à travailler dans la langue officielle de leur choix.

Dans sa motion, la sénatrice Tardif demande aussi au comité d'étudier s'il y a des mesures qui peuvent être prises afin d'éviter que de tels déménagements nuisent à l'application de la *Loi sur les langues officielles*, plus particulièrement la partie V, qui régit les droits des employés à travailler dans la langue officielle de leur choix..

Cette initiative s'inscrit dans la foulée des débats entourant le déménagement du siège social de la Commission canadienne du tourisme d'Ottawa à Vancouver.

« Le transfert de la Commission canadienne du tourisme d'Ottawa à Vancouver augmente le rendement opérationnel de cet organisme et accroît la présence fédérale dans l'Ouest canadien. C'est une excellente initiative à laquelle j'adhère pleinement. »

Or, la sénatrice estime qu'il faut :

« s'assurer qu'il n'y ait pas d'effets négatifs sur la capacité des fonctionnaires réinstallés de travailler dans la langue officielle de leur choix. »

La sénatrice veut faciliter tout déménagement d'institutions fédérales qui pourraient survenir et s'assurer que les droits des employés en matière de langue de travail seront conservés.

Pour plus d'informations :

Chantal Terrien, Adjointe à la recherche
(613) 947-3608